

Newsletter Novembre 2015

La prévoyance professionnelle: un risque également pour l'employeur.

Extension de nos prestations

En octobre 2014, Swiss Life Pension Services SA (SLPS) a complété sa gamme de services de conseil par le Corporate Consulting. Nous proposons ainsi aux employeurs un conseil ciblé qui tient compte de tous les risques et enjeux de la prévoyance professionnelle et apporte un soutien lors des discussions avec la caisse de pensions.

Les coûts de prévoyance sont des charges pour l'entreprise

Toute caisse de pensions, aussi saines que soient son organisation et ses finances, a une influence sur la situation financière de l'employeur. La direction et le conseil d'administration ne doivent pas en négliger les conséquences. Ils doivent donc pouvoir se fonder sur une base décisionnelle claire et cibler les défis propres à l'entreprise de manière cohérente.

Questions de l'employeur

Pour leur administration et leur développement, les caisses de pensions bénéficient du soutien de spécialistes. En revanche, les questions centrales de l'employeur sont la plupart du temps éludées:

- Quels coûts la caisse de pensions génère-t-elle?
- Quelle est la valeur de la caisse de pensions?
- Quelle influence la caisse de pensions a-t-elle sur le prix d'achat de la société en cas de transaction?
- Appréciation du risque global?
- Comment le conseil d'administration est-il informé de la gestion des risques en général?
- La solution de prévoyance en vigueur correspond-elle aussi aux exigences financières futures?

L'employeur et la caisse de pensions ont des objectifs différents. Afin de trouver une solution optimale pour les deux parties, il faut placer ces questions au centre des réflexions.

Le Corporate Consulting de Swiss Life Pension Services SA aide l'employeur à traiter ces questions et accompagne les représentants de l'entreprise dans le dialogue avec le conseil de fondation.

Controlling ciblé grâce à des scénarios

La budgétisation des coûts de prévoyance (indépendamment des prescriptions internationales pour la présentation des comptes) et un controlling adapté sont indispensables pour pouvoir prendre position sur les risques de prévoyance face au conseil d'administration. Nous le savons par expérience: la meilleure façon de maîtriser ces défis est de recourir à des scénarios.

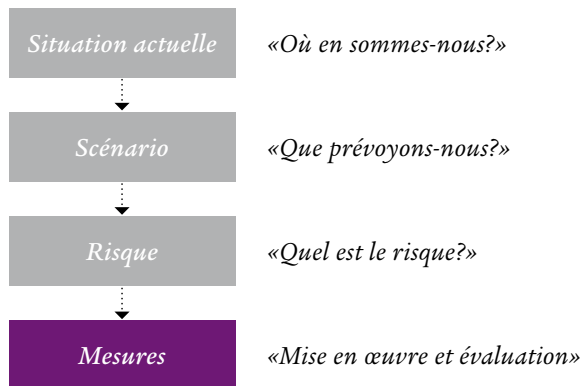
Définition des scénarios

La situation actuelle de l'employeur et de la caisse de pensions sert de point de départ pour ensuite définir des scénarios pour l'évolution future. Notamment:

- Marchés financiers
- Niveau des intérêts
- Effectif des collaborateurs
- Structure de l'entreprise
- Plan de prévoyance
- etc.

Les scénarios sont définis sur le plan économique et actuariel, mais tiennent également compte des paramètres propres à l'entreprise. L'évolution de la prévoyance, et plus particulièrement l'influence sur l'employeur sont analysées. Les scénarios sont également déclinés en plusieurs variantes et les effets possibles démontrés. Il en résulte une image précise et complète des risques.

Processus d'analyse:



Chacune de ces étapes met en évidence l'impact de la prévoyance sur l'employeur. Conjuguées aux informations sur les facteurs de risque et leur probabilité de survenance, elles délivrent une image très précise et fiable pour les parties prenantes concernées (direction, conseil d'administration, investisseurs, etc.).

Les chiffres clés comme base décisionnelle

Pour la caisse de pensions, le degré de couverture selon l'OPP 2 constitue généralement un indicateur central. Il ne renseigne toutefois pas sur la capacité de risque et l'employeur ne peut donc pas estimer les risques auxquels il est potentiellement exposé. Les chiffres clés suivants se révèlent bien plus pertinents pour lui:

- Coûts d'assainissement
- Influence des flux de trésorerie positifs/négatifs
- Coûts selon IFRS ou US GAAP (→ p&l)
- Net Liability IFRS/US GAAP (→ equity)
- Coûts induits par des achats/ventes
- Rémunération des avoirs de vieillesse et influence sur le montant des prestations
- Influence sur le bilan Swiss GAAP

L'employeur se fait ainsi une idée claire et peut aller de l'avant en fonction de sa propre propension au risque.

Exemple pratique: financement de la baisse du taux de conversion et conséquences à long terme

Dans un cas concret, une caisse de pensions a prévu une réduction des taux de conversion, avec en contrepartie une hausse des bonifications de vieillesse pour atténuer la baisse des rentes. L'employeur a obtenu de la caisse de pensions les informations nécessaires sur les coûts supplémentaires et les conséquences. L'évolution

attendue de la caisse de pensions, à savoir le degré de couverture, est de manière générale positive (figure 1) et n'indique aucune surprise matérielle.

Degré de couverture OPP 2

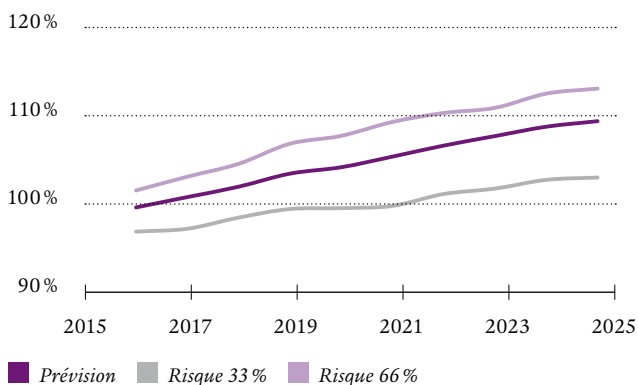


Figure 1: Evolution attendue du degré de couverture (Swiss GAAP), intervalle de risque inclus

Toutefois, l'employeur s'interroge quant aux conséquences sur ses provisions et coûts dans le compte de résultat selon IFRS et Swiss GAAP. Selon le principe de gouvernance d'entreprise, une évaluation indépendante de la caisse de pensions est souhaitée. L'employeur s'intéresse surtout aux coûts de liquidités futurs et aux répercussions possibles sur l'établissement du bilan selon les normes internationales. Dans la figure 2, les coûts selon IAS 19 sont indiqués à titre d'exemple.

Coûts de prévoyance (IFRS)

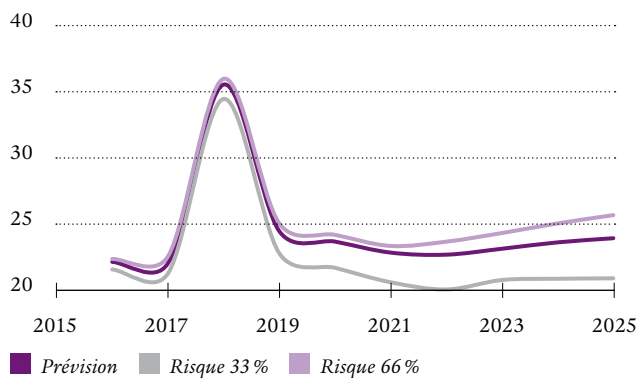


Figure 2: Evolution attendue des coûts (IAS 19), intervalle de risques inclus. Le pic est dû à une modification de plan.

L'écart entre le point de vue de la caisse de pensions et celui de l'employeur est clairement mis en évidence. Au niveau local (Swiss GAAP, figure 1), on s'attend à une évolution positive pour la caisse de pensions. Les coûts selon IFRS engendrent cependant un effet exceptionnel significatif, résultant d'une modification de plan. Les coûts montrent une incertitude de l'ordre de 20 à 25 millions de francs à moyen terme. L'employeur dispose ainsi d'une base pertinente pour décider de prendre ou non d'autres mesures.

Prudence dans l'interprétation

Les événements extrêmes comme un assainissement nécessitent d'autres mesures. Un exemple: si des frais d'assainissement de 10 millions de francs étaient dus une fois tous les dix ans seulement, la moyenne mathématique serait de 1 million de francs. Or ce chiffre n'est pas suffisamment représentatif de la situation réelle. Seule une répartition par fréquence permet d'obtenir une image plus juste, comme le montre la figure 3.

Risque cotisations d'assainissement (période de 5 ans)

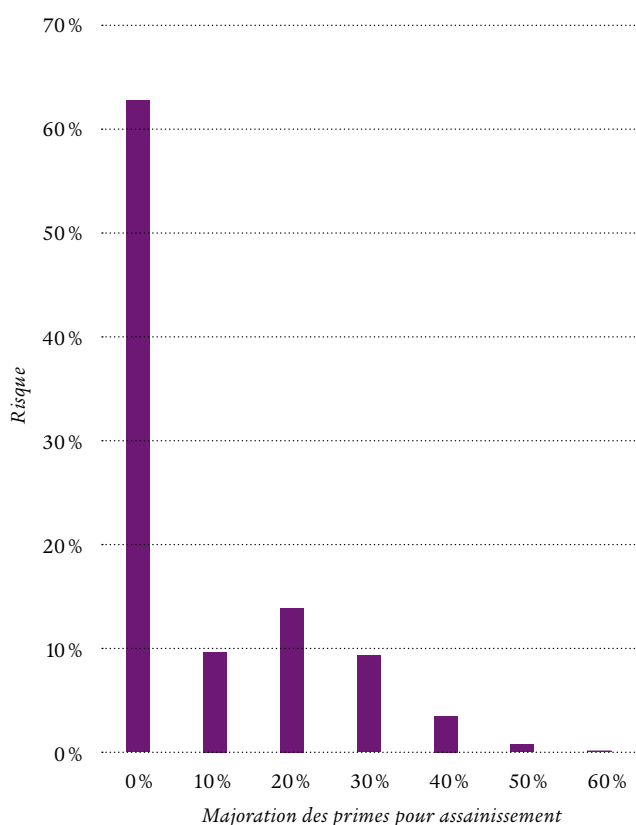


Figure 3: Répartition des risques liés aux coûts d'assainissement

Interprétation: la probabilité qu'aucune cotisation d'assainissement ne soit nécessaire est d'environ 60% (ici: pour les cinq prochaines années). Si des cotisations d'assainissement sont dues, elles se situeront pour l'essentiel entre 10% et 30% des cotisations réglementaires. La répartition selon la figure 3 peut constituer une base importante pour les décisions à venir, notamment l'organisation de la prévoyance, le calcul du prix de la transaction, la constitution de provisions, etc.

Matérialiser l'incertain

Grâce aux scénarios associés à des modèles de risques, l'employeur est à même de comprendre fondamentalement les interactions. Il peut alors soutenir de manière convaincante les décisions proposées par la caisse de pensions et déterminer librement sa contribution au financement.

Nous sommes à vos côtés

Nous vous apportons un conseil complet, de l'évaluation des risques au dialogue avec le conseil de fondation.

Faites appel à nous; nous avons la solution qui vous convient.

*Roland Schmid, gérant
9 novembre 2015*



*Swiss Life Pension Services –
Le partenaire de votre institution de prévoyance en
matière de conseil et d'externalisation.*

*Pension Services –
La société de conseil de Swiss Life*

N'hésitez pas à nous contacter:

*Swiss Life Pension Services SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Téléphone 0800 00 25 25
pension.services@slps.ch
www.slps.ch*

*Succursale en Suisse romande:
Swiss Life Pension Services SA
Av. de Rumine 13
1001 Lausanne*

